



**HAL**  
open science

# Quand un dispositif d'accompagnement disparaît : les effets sur les parcours des étudiants de santé

Cathy Perret, Muriel Henry

► **To cite this version:**

Cathy Perret, Muriel Henry. Quand un dispositif d'accompagnement disparaît : les effets sur les parcours des étudiants de santé. 2023. hal-04147472

**HAL Id: hal-04147472**

**<https://u-bourgogne.hal.science/hal-04147472v1>**

Preprint submitted on 30 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Titre de l'article : Quand un dispositif d'accompagnement disparaît : les effets sur les parcours des étudiants de santé**

**Avril 2018**

**Auteurs :**

Cathy Perret (CIPE/IREDU) & Muriel Henry (Pole Formation)

Université de Bourgogne et Franche-Comté

Esplanade Erasme pole AAFE- BP 21877- F21078 Dijon Cedex

Courriel : cathy.perret@u-bourgogne.fr & muriel.henry@u-bourgogne.fr

**Résumé en français (6 à 8 lignes)**

Cette recherche s'inscrit dans les réflexions sur les dispositifs universitaires d'aide à la réorientation, dans le cas particulier des études médicales en France. Elle propose une analyse originale des stratégies étudiantes selon qu'ils disposent ou non d'un dispositif d'accompagnement institutionnel dans le cadre d'une réorientation obligatoire. Les effets des dispositifs de réorientation sont ainsi examinés sous un angle nouveau en considérant les possibles effets de leur disparition sur les choix des étudiants. Nos résultats mettent en évidence les effets du dispositif sur la persévérance des étudiants et sur la nature des voies de formation reconstruites par les étudiants après leur échec. Ce faisant, ils confirment le poids du facteur institutionnel dans les parcours étudiants.

Mots-clés français: réorientation, échec à l'université, parcours étudiants, dispositifs d'accompagnement, études de santé, facteur institutionnel

**Titre de l'article en anglais : When a transition plan is cancelled : what results on academic paths in the case of medical students**

**Résumé en anglais**

This research is as part of current works about transition plans for students, specially medical students in France. It analyses how students make training choices as they can be given vocational guidance or not. Effects of transition programme are examined from a new point of view since we also consider results when this program doesn't exist anymore. We can point out persistence and streams choices as main outcomes of the programme. In doing so, we highlight institutional factors in academic paths.

Mots clés anglais : academic transition, academic failure, academic path, medical studies, institutional factors

## **Quand un dispositif d'accompagnement disparaît : les effets sur les parcours des étudiants de santé**

En France, la question de l'échec des étudiants en premier cycle à l'université s'est constituée en enjeu politique, à partir d'un constat statistique apparemment sans appel : 40 % des étudiants seulement passent en deuxième année, tandis qu'environ 30% redoublent et 30 % sortent du système<sup>1</sup>. Même si le qualificatif d'échec est discutable (Bodin et Millet, 2011 ; Millet, 2012), ces constats ont conduit à la mise en place d'actions comme par exemple le plan Réussite en Licence ayant l'ambition de diviser par deux le taux d'échec en première année, en rénovant le contenu de la licence et en renforçant l'orientation et la réorientation en cours de cursus. Sur ce dernier point, le rapport Demuynck (2011) rappelait que les réorientations « restent le fait d'étudiants livrés à eux-mêmes, condamnés à retrouver leur chemin dans le maquis de notre enseignement supérieur » (p.7).

Un des dispositifs collectifs d'accompagnement à la réorientation constitue le périmètre de cet article, dans le cas particulier des études de santé. Celles-ci sont particulièrement concernées puisque 63 % des étudiants n'accèdent pas au bout de deux ans à l'année supérieure de formation d'une des quatre professions médicales (Fauvet, Jakoubovitch & Mikol, 2015). En outre, la réorientation des étudiants a été l'un des enjeux de la réforme de la PACES (première année commune aux études de santé), en 2010. L'une des mesures a conduit à ce qu'au terme des épreuves du 1<sup>er</sup> semestre (première phase de sélection aux différents concours ouvrant la voie aux études pour les métiers de la santé protégées par un numérus clausus), un certain pourcentage des étudiants les moins bien classés soient réorientés sur proposition de l'institution. Afin d'accompagner ces étudiants dans la construction de nouveaux projets d'études et/ou professionnels et de renforcer leurs acquis, quelques universités (Paris-Descartes, Lyon 1, Angers, Dijon...) ont mis en place un dispositif spécifique. Certains de ces dispositifs perdurent, certains ont disparu et d'autres sont en voie de disparition ou en réaménagement sous l'effet des réflexions actuelles sur les études médicales en France. Cette recherche s'intéresse à un dispositif institutionnel de réorientation d'une université pluridisciplinaire française, dispositif abandonné en raison de contraintes budgétaires après avoir été proposé sur la base du volontariat à cinq promotions successives d'étudiants (de 2012 à 2016) et dont près de 500 d'entre eux ont bénéficié. Ce dispositif a été supprimé au début de l'année 2017, les étudiants de la promotion 2016-17 étant la première génération n'en bénéficiant pas.

A partir de cette situation « en creux », cette recherche tente de contribuer à l'évaluation des dispositifs intégrés proposés pour lutter contre l'échec en première année de licence sur des champs peu étudiés, celui du devenir des étudiants de santé et celui des dispositifs de réorientation. La comparaison entre les parcours de formation des étudiants avant et après 2017 permet de mettre en évidence les variations dans les parcours de formations ultérieurs selon les

---

<sup>1</sup> Taux de passage de L1 en L2- Devenir en 2015-2016 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence en 2014-2015 ; Source: MESR-DGESIP-DGRI-SIES

caractéristiques des étudiants. Elle permet d'identifier d'une autre manière l'effet du dispositif d'accompagnement.

## 1. Contexte de la recherche

### 1.1 La particularité des études médicales en France

Les étudiants de santé constituent une population particulière à l'université par leurs profils scolaires et sociaux élevés (Convert, 2010). En PACES, Fauvet et al. (2015) précisent ainsi que 90 % sont des néo-bacheliers (10% de redoublants), les bacheliers scientifiques y représentent neuf inscrits sur dix et 87 % ont obtenu leur baccalauréat à l'heure ou en avance (diplôme de fin d'études secondaires). En général, les étudiants de première année dans les universités françaises hors IUT sont 40 % environ à être des bacheliers scientifiques, et 73 % ont obtenu leur diplôme sans redoubler avant leur entrée à l'université<sup>2</sup>. Les étudiants des classes sociales les plus favorisées sont surreprésentés dans les études de santé : 4 sur 10 ont des parents cadres ou profession libérale, pour seulement 30 % environ dans l'ensemble des parcours universitaires.

Les parcours des étudiants de santé se marquent par de rares abandons « spontanés » (Pham, Eschard, Richard, Etienne, Massoubre et al., 2017<sup>3</sup>), à l'instar des parcours dans les écoles, les STS, les IUT et les CPGE (Rousset, 2011). On observe en revanche dans les études de santé un fort taux de redoublement en première année (Fauvet & al., 2015). Là où les étudiants de santé se trouvent dans une situation singulière, c'est que certains se trouvent contraints d'abandonner leur formation à la demande de l'institution, soit à la fin du premier semestre (S1), soit en fin de première année. Or, les études de santé constituent le prototype « des formations universitaires positivement choisies », à l'opposé par exemple de la filière AES où l'on arrive à la suite de « refus effectifs (choix par défaut) ou anticipés (autosélection) » (Guichard, 2006, p.28). Boudrenghien, Dessambre, Ntamashimikiro, Deneff & Vanpee (2015) analysent finement les motivations à l'égard des études de santé : les étudiants de PACES énoncent l'attrait du métier comme premier critère de choix, le second reposant sur les études elles-mêmes et leur intérêt. Le troisième facteur est lié à l'idée de se prouver que l'on peut réussir, pour ¾ d'entre eux même si 50 % seulement des répondants estiment se sentir capables. Les auteurs soulignent que corrélativement, certains de ces critères « peuvent expliquer l'état et le comportement parfois extrêmes (abattement, acharnement...) de certains étudiants en échec » (ibid., p.444).

---

2 L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France- Open data enseignement supérieur et recherche <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

3 Ces auteurs estiment que le nombre d'étudiants arrêtant leur cursus médical à différents stades de leur formation était de 0,29 % pour l'année universitaire 2014-2015.

## 1.2 Les « réorientés » de PACES et les effets des dispositifs de réorientation

Dans le contexte de réorientation imposée ou volontairement choisie, les sortants de PACES se tournent pour la moitié d'entre eux vers l'université, en particulier vers les filières de sciences exactes et naturelles (28 %) et dans une moindre mesure en sciences humaines et lettres (6 %), en droit (5 %), et vers les autres filières universitaires (7 %) (Fauvet & al, 2015). Au regard d'un constat fait au sein de l'université pluridisciplinaire étudiée, cette population des réorientés dès la fin du premier semestre de santé est particulière au regard de la population générale de la PACES car ces réorientations obligatoires sont marquées par l'origine sociale, le genre et encore plus par le passé scolaire (Perret & Henry, 2018) : les boursiers ont 1,7 fois plus de risque d'être obligés de se réorienter, les enfants d'ouvriers et employés 1,6 fois plus de risque que les jeunes d'autres milieux sociaux et les femmes ont 1,2 fois plus de risque. Enfin, les étudiants entrés en PACES avec un baccalauréat obtenu avec mention ont cinq fois moins de risque d'être réorientés et les bacheliers à l'heure ou en avance ont un risque 3 fois plus faible que ceux ayant eu leur baccalauréat en retard.

Les travaux de recherche relatifs aux dispositifs de réorientation se fondent essentiellement sur des expériences mises en place dans des universités étrangères qui développent depuis plusieurs années des « dispositifs relais ». Dozot, Piret et Romainville (2009, 2012) se sont intéressés aux processus en jeu dans un tel dispositif de réorientation, dans le cadre d'une recherche action conduite depuis 2007. Ils mettent en évidence les aspects positifs sur l'estime de soi. Les auteurs empruntent à Carpenito (1995) la définition d'une estime de soi comme résultat de la « comparaison entre ce que l'on est et croit être (concept de soi) et ce que l'on est ou pourrait être (idéal du moi) » (Dozot & al., 2009, p. 3). Ils rappellent que plus l'écart entre le concept de soi et l'idéal est petit, plus l'estime de soi est élevée et inversement. Dans leurs travaux, ils mettent en évidence un accroissement de l'estime de soi au terme du dispositif d'orientation étudié (*versus* une stabilité de l'estime de soi dans le groupe contrôle). Ils établissent en outre un lien positif entre estime de soi et décision vocationnelle. Ils rappellent de manière plus générale que parvenir à faire évoluer l'estime de soi est déterminante dans un contexte scolaire, au vu de littérature sur le sujet : « Une estime de soi haute est associée à la persistance, la performance, de plus hautes aspirations au niveau des choix d'études,... » (id, p.28). Tous ces éléments fondent l'intérêt de la mise en œuvre de ces dispositifs d'accompagnement.

C'est également l'un de ces dispositifs de réorientation qui fait l'objet d'une étude longitudinale conduite sur près de 12 ans par Cattonar et Verwaerde (2015). Cherchant à identifier les apports perçus et l'impact sur les parcours ultérieurs, ces auteures mettent en évidence les effets positifs déclarés par les étudiants sur leur parcours académique ou professionnel mais aussi sur le sentiment d'avoir pu répondre à des questions telles que « qui suis-je ? Qu'ai-je envie de faire de ma vie ? Sur quelles valeurs souhaite-je m'appuyer ? etc. » (p.39). Entrés volontairement dans le dispositif, les étudiants participants souhaitaient avant tout y (re) construire un projet de formation ou professionnel pour plus de 70 % d'entre eux, prendre un temps de recul et rester actifs pour plus de deux tiers d'entre eux, et enfin être soutenus et réfléchir sur soi-même pour un peu plus de la moitié. Au final, les auteures constatent que près de 95 % des étudiants participant au dispositif déclarent avoir repris des études et que plus de 4 étudiants sur 5 ont mis en œuvre le projet développé au cours de la formation. Invités à identifier les ingrédients

principaux de l'accompagnement à la réussite, les étudiants ayant participé au dispositif mettent en avant la dynamique de groupe et les apports méthodologiques. Les auteures soulignent le caractère central de la reprise de confiance en soi.

Outre les analyses consacrées à la fonction psychologique des dispositifs d'accompagnement en réorientation, les données administratives disponibles dans les établissements permettent de caractériser les parcours de formation effectivement empruntés par les étudiants en réorientation. Dans le cas particulier de la PACES – une réorientation obligatoire à la différence des dispositifs ayant fait l'objet des recherches citées précédemment - on peut ainsi identifier le devenir de chaque étudiant selon qu'il a suivi ou non le dispositif institutionnel de réorientation.

### **1.3 Méthodologie**

Cette recherche mobilise les informations administratives d'une université publique française pluridisciplinaire issues du système de gestion des inscriptions et de suivi des examens (système Apogée) pour 6 promotions d'étudiants de première année de santé réorientés à l'issue du semestre 1, de 2011-12 à 2016-17. L'anonymat de cette université a été préservé car son authentification n'est pas utile à la compréhension des parcours étudiants. Ces étudiants sont au nombre de 1103 sur les près de 9000 étudiants inscrits en PACES sur la période de référence. Les cinq premières promotions se sont vues proposer d'accéder au dispositif institutionnel au second semestre, la dernière n'ayant pas eu ce choix. Il est pour l'instant impossible de prendre en compte d'autres cohortes ne se voyant pas proposer le dispositif institutionnel de réorientation. Prendre en compte des promotions plus anciennes n'est pas pertinent compte tenu des réformes des études médicales ayant conduit à la création de la PACES à la rentrée 2010.

Deux temps du parcours de ces étudiants sont analysés dans cette recherche, à savoir d'abord le devenir à l'issue de la réorientation obligatoire c'est-à-dire le semestre suivant un premier semestre en PACES (ce semestre est appelé S2 dans la suite de l'article), puis le devenir l'année suivant cette exclusion de PACES au sein de l'établissement. Il s'agit ainsi d'étudier les choix de parcours de ces étudiants exclus de PACES à deux moments différents. L'étude de ces parcours est limitée par la nature des données mobilisées dans cette recherche : les parcours des étudiants hors de l'établissement ne peuvent pas être connus.

L'analyse de la disparition du dispositif institutionnel de réorientation est faite de manière classique en comparant les promotions ayant pu disposer du dispositif et en tenant compte de son utilisation ou non par les étudiants obligés de se réorienter à l'issue des résultats de S1. Cette comparaison est réalisée en tenant compte du genre, des caractéristiques socio-économiques et du passé scolaire de ces étudiants appréhendés par les informations présentes dans la base d'informations administrative (le sexe, la catégorie sociale du chef de famille, le fait d'être boursier, la mention obtenue au baccalauréat et son délai d'obtention). En effet, il n'est pas anodin de rappeler les constats faits sur la mobilisation des dispositifs institutionnels d'accompagnement vers la réussite : les profils des étudiants participants et non participants peuvent être différents (Fornasieri, Lafont, Poteaux & Sere, 2003), le recours à un dispositif peut avoir des effets différenciés selon les étudiants (Danner, 2000 ; Perret & Morlaix, 2014) et intégrer le passé scolaire est nécessaire pour une réelle mesure des effets des dispositifs comme

le montre l'exemple du tutorat dont les effets positifs initialement relevés sont annulés par la prise en compte du passé scolaire (Michaut, 2003). Pour appréhender les effets du dispositif sur les parcours étudiants, cette recherche mobilise des modélisations logistiques permettant de raisonner à caractéristiques identiques.

## **2. Résultats : Les choix faits par les étudiants après la réorientation obligatoire du 1<sup>er</sup> semestre de PACES**

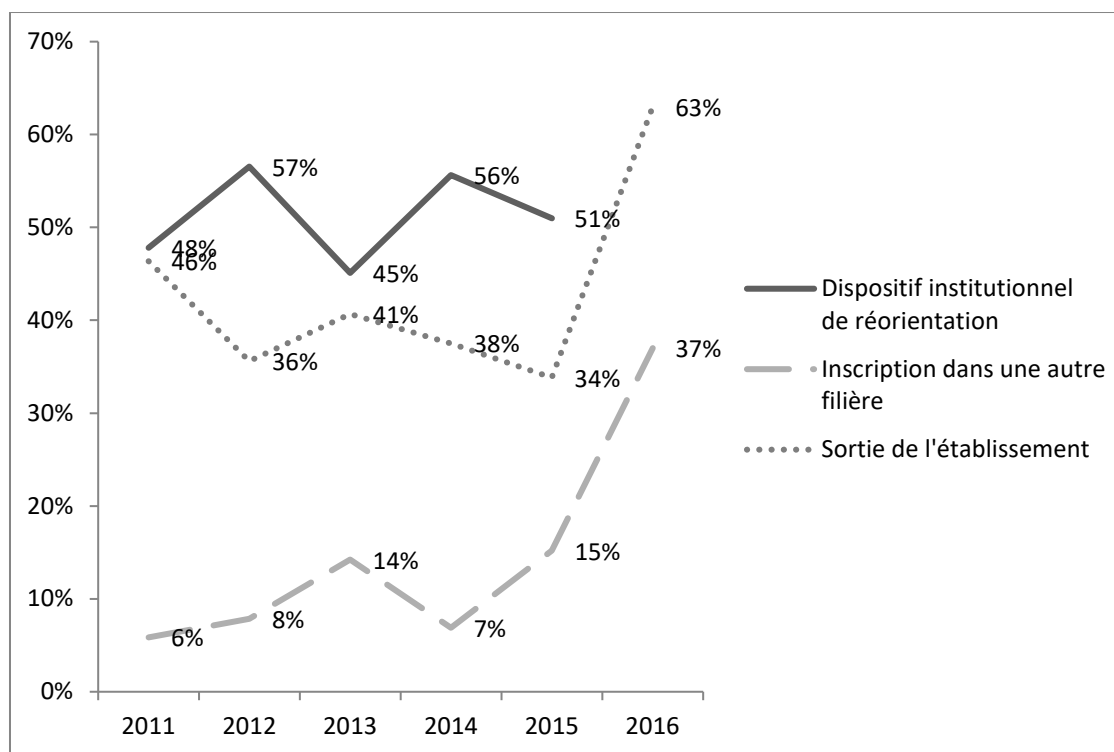
L'étude du devenir de ces étudiants n'étant pas autorisés à poursuivre leurs études en PACES à l'issue des résultats des examens du 1<sup>er</sup> semestre est réalisée en deux étapes. La première se focalise sur les choix faits par les étudiants pour le 2<sup>nd</sup> semestre de l'année en cours et la deuxième sur ceux de l'année suivant cette exclusion de PACES synonyme de réorientation obligatoire, via une étude des parcours étudiants menée à partir des fichiers d'inscription de l'université.

### **2.1. Choix pour le second semestre de l'année en cours**

Les cinq premières promotions pouvaient faire trois choix au second semestre de leur exclusion de PACES : partir de l'établissement, s'inscrire dans une autre filière de l'établissement ou suivre le dispositif institutionnel de réorientation proposé par l'établissement. La dernière promotion n'avait plus accès à ce dispositif et la disparition de ce dispositif en 2016-17 se traduit par une augmentation du taux de sortie des étudiants obligés de quitter la PACES à l'issue du premier semestre, ce taux passant de 39 % en moyenne avant 2016-17 à 63 % (*cf.* graphique 1). Un plus grand nombre d'étudiants optent pour une inscription dès le semestre 2 de l'année en cours dans une autre filière de l'université (37 % *versus* 10 % pour les 5 promotions précédentes). Mais cette croissance des réorientations rapides vers une autre filière universitaire ne compense pas la disparition du dispositif institutionnel de réorientation, le taux de rétention au semestre 2 calculé en prenant en compte toutes les inscriptions au sein de l'établissement perd 24 points en passant de 61 % en moyenne à 37 % en 2016-17.

Graphique 1 :

Devenir au semestre 2 des étudiants en situation de réorientation obligatoire



Une série de modélisations logistiques des sorties de l'établissement à l'issue du S1 permet d'étudier plus finement ces phénomènes. L'effet significatif de l'abandon du dispositif est confirmé par le premier modèle logistique (modèle 1). En effet, les risques de sorties ne sont pas significativement différents entre les cinq promotions ayant bénéficié du dispositif de réorientation, alors que les étudiants de la promotion n'en bénéficiant pas ont près de 3 fois plus de risques de ne pas rester dans l'établissement au S2..

Modèle 1 : Sortir *versus* Rester dans l'établissement au S2 = f(Caractéristiques sociodémographiques, passé scolaire, année universitaire)

D'emblée, précisons que les comportements des étudiants en situation de redoublement en PACES obligés de se réorienter à l'issue du S1 est délicate à étudier, compte tenu des faibles effectifs (51 sur 1103 étudiants en réorientation obligatoire soit 5%) et parce qu'un seul sur 44 a opté pour une sortie de l'établissement avant 2016-17 comme un seul des 7 de la promotion 2016-17. Toutes les analyses suivantes ont donc été réalisées sans les redoublants, soit un échantillon de 1052 étudiants obligés de se réorienter à l'issue du S1 de PACES.

Ces sorties plus massives de l'établissement se combinent avec une modification des comportements des étudiants, comme le montre la comparaison des résultats de la modélisation des sorties faites pour les promotions bénéficiant d'un dispositif institutionnel de réorientation et pour la dernière promotion n'ayant pas accès à ce dispositif. Précisons que ces résultats sont obtenus sur la base d'une déclinaison du modèle 1 appliqué à deux échantillons différents et en n'intégrant pas les années universitaires comme variables explicatives (modèle 2). Cette



comparaison relève ainsi que si le fait de quitter l'établissement est moins fréquent pour les étudiants boursiers et ceux ayant eu leur baccalauréat sans retard à « caractéristiques identiques par ailleurs » pour toutes les promotions, il existe un comportement singulier des femmes de la promotion ne pouvant pas bénéficier du dispositif de réorientation. Ces femmes sont plus enclines à quitter l'établissement au second semestre de leur exclusion de PACES.

La prise en compte de possibles comportements différenciés des étudiants selon qu'ils se soient vu proposer ou non le dispositif de réorientation fait l'objet d'une dernière modélisation (régression logistique avec interactions : modèle 3). Confirmant les sorties moins fréquentes des étudiants boursiers et arrivant sans retard à l'université quelle que soit la promotion considérée, nos résultats permettent d'explicitier les différences de comportement de la promotion ne bénéficiant pas du dispositif par des choix nouveaux des femmes et des étudiants ayant eu leur baccalauréat avec mention, plus enclins à quitter l'établissement que leurs collègues des promotions précédentes et dans une moindre mesure par celui des étudiants dont le chef de famille est employé ou ouvrier, plus enclins quant à eux à rester au sein de l'établissement.

Tableau 1 :

Sortir ou rester dans l'établissement à l'issue d'une réorientation obligatoire après un 1<sup>er</sup> semestre en PACES

		Modèle 1	Modèle 2 (promotion 2016-17)	Modèle 2 (promotions 2011-12 à 2015-16)	Modèle 3
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>					
<i>(Référence Hommes)</i>	Femmes	0.1231 ns	0.9911 **	0.0160 ns	0.0273 ns
<i>(Références autres)</i>	Enfants d'employés ou ouvriers	-0.0432 ns	-0.6668 *	0.0368 ns	0.0397 ns
<i>(référence non boursiers)</i>	Boursiers	-0.8574 ***	-0.8810 **	-0.8887 ***	-0.8855 ***
<b>Passé scolaire</b>					
<i>(référence sans mention)</i>	Baccalauréat avec mention (AB, B ou TB)	-0.1244 ns	0.7972 ns	-0.2249 ns	-0.2305 ns
<i>(référence obtenu en retard)</i>	Baccalauréat obtenu à l'heure ou en avance	-0.4651 ***	-0.8798 *	-0.4388 ***	-0.4281 ***
<b>Promotions</b>					
<i>Promotion 2011-12 (référence)</i>	Promotion 2016-17	1.0559 ***			0.8903 ns
	Promotion 2015-16	-0.1217 ns			-0.0993 ns
	Promotion 2014-15	-0.0139 ns			0.00200 ns
	Promotion 2013-14	0.0894 ns			0.1016 ns
	Promotion 2012-13	-0.1252 ns			-0.1218 ns
<b>Interactions</b>					
	Femme*promotion 2016-17				0.9638 **
	Enfants d'employés ou ouvriers *promotion 2016-17				-0.7065 *
	Boursiers*promotion 2016-17				0.00455 ns
	Baccalauréat avec mention (AB, B ou TB)*promotion 2016-17				1.0278 **
	Baccalauréat obtenu à l'heure ou en avance *promotion 2016-17				-0.4516 ns
<b>Constante</b>		0.2136 ns	1.1419 **	0.2455 ns	0.2517 ns
<b>Rapport de vraisemblance</b>		83.4704 ***	15.4246 ***	47.0079 ***	93.9080 ***
<b>Nb d'observations</b>		1052	132	920	1052

Alors que les réorientations rapides dès la fin du S1 était un phénomène marginal (98 étudiants sur les 964 de 5 promotions), elles deviennent plus nombreuses avec la disparition du dispositif institutionnel de réorientation (52 étudiants sur 139) en s'accompagnant d'une modification des

profils des jeunes. Ainsi, ceux ayant eu leur baccalauréat avec mention sont proportionnellement moins nombreux (15 contre 40% avant la disparition du dispositif institutionnel de réorientation) et la part de jeunes issus des milieux sociaux les plus modestes est plus importante (54% d'enfants d'ouvriers ou employés contre 33% avant la disparition du dispositif et 65% de boursiers contre 52%) (cf. tableau 2). Les filières choisies au S2 diffèrent également avec une réorientation rapide plus importante en sciences de la vie et de la terre : 19 sur 52 étudiants de la promotion 2016-17 (soit 37%) pour 12 étudiants sur les 98 des cinq premières promotions (soit 12%).

Tableau 2 :

Profils des étudiants en réorientation rapide au sein de l'établissement à l'issue du S1

	Promotions avec dispositif institutionnel de réorientation	Promotion sans dispositif institutionnel de réorientation
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>		
Femmes	65%	60%
Boursiers	52%	65%
Enfants d'employés ou ouvriers	33%	54%
Enfants de professions intermédiaires	18%	10%
Enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures	37%	21%
<b>Passé scolaire</b>		
A l'heure ou en avance au baccalauréat	76%	83%
Diplômés avec mention du baccalauréat	40%	15%
Redoublants de PACES	0%	2%
<b>Filières de réinscription</b>		
DUT	11%	6%
L1 Sciences de la vie et de la terre	12%	37%
L1 Sciences et Techniques	11%	4%
L1 STAPS	3%	8%
L1 Psychologie	20%	6%
L1 Sciences Humaines	11%	17%
L1 Langues	15%	10%
L1 Lettres	0%	1%
L1 Droit Economie Gestion	17%	11%
<b>Ensemble</b>	<b>98</b>	<b>52</b>

Lecture : 65% des étudiants des promotions bénéficiant du dispositif de réorientation institutionnel étaient des femmes.

L'étude des choix des cinq premières promotions (hors redoublants) ayant la possibilité de bénéficier du Semestre Rebond a été réalisée à partir d'une série de régressions logistiques permettant de confronter les trois situations possibles deux à deux (sortie de l'établissement, réorientation dans une autre filière et entrer dans le dispositif d'accompagnement) (cf. tableau 3). Elle confirme le résultat déjà établi concernant le fait que les boursiers sont moins enclins à partir de l'établissement en montrant qu'ils choisissaient plus de suivre le dispositif de réorientation que de se réinscrire directement dans une autre filière. Le passé scolaire n'est également pas un facteur négligeable car les jeunes ayant obtenu leur baccalauréat à l'heure ou

en avance sont plus enclins à choisir de suivre le dispositif « à caractéristiques identiques par ailleurs ». Les jeunes avec un baccalauréat avec mention se tournent plus vers une réorientation rapide dans une autre filière de l'université plutôt que de suivre le dispositif institutionnel de réorientation ou de quitter l'établissement.

Tableau 3 : Choix au second semestre après la réorientation obligatoire de PACES pour les étudiants des cinq premières promotions pouvant bénéficier du dispositif institutionnel de réorientation (résultats des régressions logistiques)

		dispositif institutionnel de réorientation versus réorientation dans une autre filière	dispositif institutionnel de réorientation versus Sortie	Sortie versus réorientation dans une autre filière
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>				
<i>(Référence Hommes)</i>	Femmes	0.0701 ns	0.00319 ns	0.0730 ns
<i>(Références autres)</i>	Enfants d'employés ou ouvriers	0.0509 ns	- 0.00918 ns	0.0431 ns
<i>(référence non boursiers)</i>	Boursiers	0.5365 **	0.9682 **	-0.4595 **
<b>Passé scolaire</b>				
<i>(référence sans mention)</i>	Baccalauréat avec mention (AB, B ou TB)	-0.7328 **	0.0715 ns	-0.8228 ***
<i>(référence obtenu en retard)</i>	Baccalauréat obtenu à l'heure ou en avance	0.2239 ns	0.4606 ***	-0.2595 ns
Constante		1.2943 ***	-0.4807 **	1.8124 ***
Rapport de vraisemblance		15.3819 ***	49.8240 ***	15.9547
Nb d'observations		588	822	430

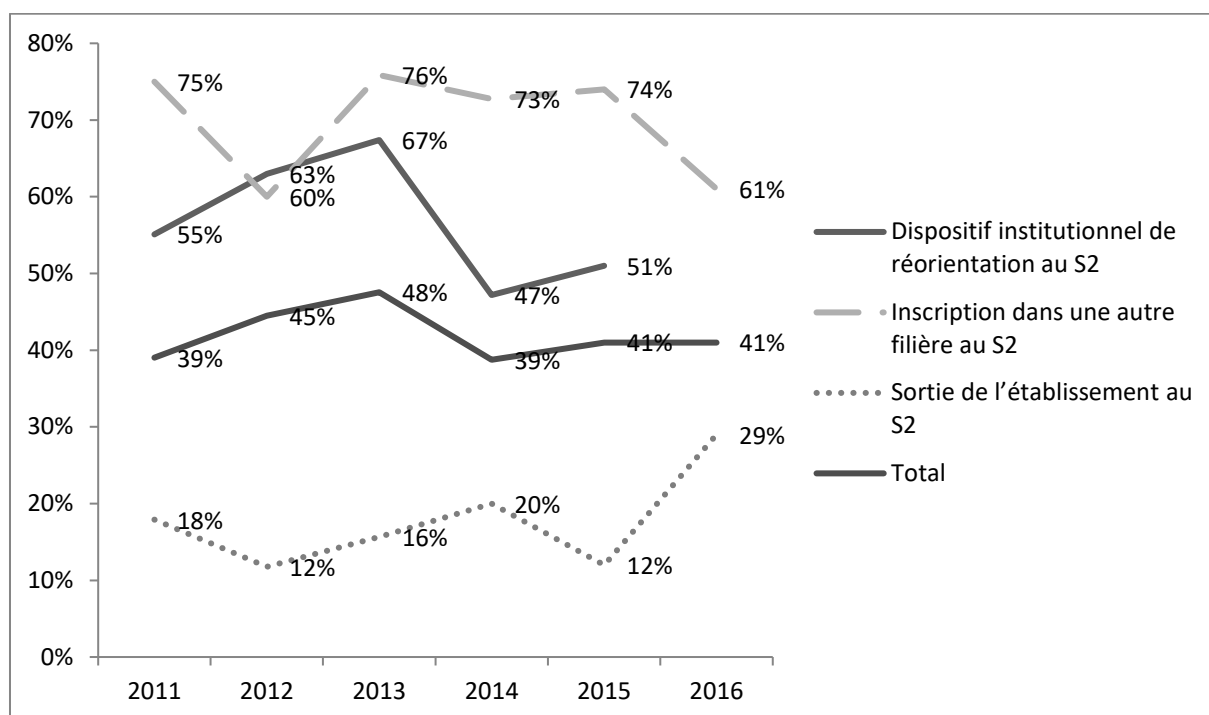
## 2.2. Choisir de rester dans l'établissement l'année suivant la réorientation obligatoire

Parmi les 139 étudiants réorientés en fin de S1 de PACES (soit 41 %), 57 sont encore inscrits l'année suivante à l'université de Bourgogne. Ils étaient en moyenne 58 % pour les cinq promotions précédentes (bénéficiant du dispositif institutionnel de réorientation) avec des fluctuations importantes selon les promotions. Ce résultat tend à soutenir l'idée d'un dispositif institutionnel de réorientation favorisant globalement la persévérance des étudiants. Il offre un espace réservé à ces étudiants, avec autant de places que de candidats, et permet de développer des compétences utiles à un parcours universitaire, permettant de « raccrocher ». En outre, comme les travaux portant sur des dispositifs similaires le montrent (Dozot & al., 2009, 2012 ; Cattonar et Verwaerde, 2015), il est de nature à maintenir ou renforcer l'estime de soi propice à la persévérance. Enfin, il constitue un signal symbolique de l'intérêt que l'institution porte au devenir de ses étudiants, qu'ils réussissent ou échouent. Dans le cadre de la transition secondaire-supérieur, Draelants (2013) montre en effet que les élèves qui fréquentent un établissement mobilisé autour de la transition secondaire-supérieur doublent leurs chances d'aspirer à suivre des études universitaires par rapport à ceux qui fréquentent un établissement peu préoccupé par cette question. Les choix des étudiants l'année suivant la réorientation obligatoire sont différents selon les choix faits en S2, puisque les taux de réinscription varient de 57% pour les étudiants ayant choisi de suivre le dispositif institutionnel de réorientation à

68% pour ceux ayant fait le choix d'une réorientation rapide vers une autre filière de l'université à 18% pour les absents de l'établissement durant le S2 de PACES. Mais la disparition du dispositif institutionnel de réorientation se traduit également par une modification des devenir des étudiants selon les choix faits après un 1<sup>er</sup> semestre en PACES pour une partie des étudiants. Ainsi, 25 des étudiants absents de l'établissement au S2 se réinscrivent (sur 87) soit 29 % contre 15 % pour les promotions précédentes (khi : 8,4362 significatif au seuil de 1 %). Si 32 des étudiants en réorientation rapide (sur 52) sont encore inscrits l'année suivante dans l'établissement, soit 61% contre 72 % dans les promotions précédentes, cette différence n'est toutefois pas significative (khi : 1,8796 non significatif).

Graphique 2 :

Devenir des étudiants l'année suivant la réorientation obligatoire du 1<sup>er</sup> semestre de PACES



Peu nombreux parmi les réorientations obligatoires (51 sur 1103 étudiants), plus des  $\frac{3}{4}$  de ces redoublants ne se réinscrivent pas dans l'établissement l'année suivante (39 sur 51). Compte tenu des effectifs, toutes les analyses suivantes ont donc été réalisées sans les redoublants, soit un échantillon de 1052 étudiants obligés de se réorienter à l'issue du S1 de PACES.

Pour mieux appréhender ces choix étudiants, une modélisation logistique des sorties de l'établissement l'année suivant la réorientation obligatoire est utilisée en tenant compte des promotions et des choix étudiants au S2. Elle prend la forme suivante :

Modèle 4 : Rester versus Sortir de l'établissement l'année suivant la réorientation obligatoire (N1) = f(Caractéristiques sociodémographiques, passé scolaire, année universitaire\*choix au S2)

Au regard des résultats présentés dans le tableau 4, il apparaît d'abord que les femmes se réinscrivent moins que leurs homologues masculins l'année suivante, même lorsqu'elles étaient présentes au S2 de leur réorientation obligatoire.. En fait, le choix fait en S2 est déterminant pour une réinscription dans l'établissement l'année suivante. Mais au-delà, les caractéristiques sociales et scolaires jouent un rôle restreint dans la réinscription l'année suivante alors qu'elles ont un rôle important lors du choix pour le S2 après la réorientation obligatoire de PACES. En fait, ce choix en S2 est un marqueur important de la trajectoire future des étudiants et l'abandon du dispositif de réorientation par l'institution n'est pas sans effet sur ces trajectoires. Si les jeunes absents de l'établissement au S2 se réinscrivent moins que les autres étudiants sans qu'il n'y ait de différence de comportement entre les promotions, il existe en revanche des différences pour ceux restés dans l'établissement au S2. Au sein des promotions pouvant bénéficier du dispositif institutionnel de réorientation, ceux ayant opté pour une réorientation dans une autre filière dès le S2 sont plus enclins à se réinscrire que les étudiants ayant suivi le dispositif. Mais avec l'abandon de ce dispositif, les comportements des étudiants s'harmonisent : les jeunes de la dernière promotion (sans offre de dispositif) tendent à se réinscrire comme les jeunes des anciennes promotions ayant suivi le dispositif institutionnel de réorientation, la plus-value d'une réorientation rapide n'existant plus.

Tableau 4 :

Se réinscrire dans l'établissement après une réorientation obligatoire

		Coef.	Sign.
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>			
<i>(Référence Hommes)</i>	Femmes	-0.4930	***
<i>(Références autres)</i>	Enfants d'employés ou ouvriers	0.2605	*
<i>(référence non boursiers)</i>	Boursiers	0.0965	ns
<b>Passé scolaire</b>			
<i>(référence sans mention)</i>	Baccalauréat avec mention (AB, B ou TB)	-0.1637	ns
<i>(référence obtenu en retard)</i>	Baccalauréat obtenu à l'heure ou en avance	0.0612	ns
<b>choix S2* promotions</b>			
<i>référence promotions 2011-15 dans le dispositif institutionnel de réorientation au S2</i>	Promotion 2016-17 sortant de l'établissement en S2	-1.1867	***
	Promotions 2011-15 sortant de l'établissement en S2	-2.0112	***
	Promotions 2016-17 en réorientation dans une autre filière au S2	0.0635	***
	promotions 2011-15 en réorientation dans une autre filière au S2	0.7419	***
<b>Constante</b>		0.4476	**
<b>Rapport de vraisemblance</b>		220.879	***
<b>Nb d'observations</b>		1052	

Ces réinscriptions l'année suivante se font dans les différentes filières de l'établissement (cf. tableau 5). Précisons que 4% des étudiants sont inscrits en 2<sup>ème</sup> année de licence (20 étudiants sur les 465 se réinscrivant dans l'établissement). La promotion des étudiants ne bénéficiant pas du dispositif institutionnel de réorientation se singularise par une diminution des inscriptions en DUT, en sciences de la vie et de la terre, en sciences et techniques, en psychologie et droit-économie-gestion au profit des STAPS et sciences humaines. Ces évolutions peuvent être mises en lien avec les activités proposées dans le cadre du dispositif de réorientation: les étudiants y bénéficient de modules de méthodologie, d'un accompagnement au projet et de cours permettant de découvrir les différentes filières de formation proposées à l'université. Des relations entre les responsables de filières et du dispositif de réorientation se sont développées plus spécifiquement dans certains cas, notamment la licence des sciences de la vie et de la terre ou de psychologie. Pour autant, dans tous les cas, dispositif de réorientation ou pas, deux tiers des étudiants se réorientent vers les filières de sciences exactes et naturelles (y compris psychologie)

Tableau 5 : Filières de réinscription l'année suivant la réorientation obligatoire

	Promotion sans dispositif institutionnel de réorientation (promotion 2016-17)		Promotions avec dispositif institutionnel de réorientation (5 promotions précédent 2016-17)		Ensemble	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
DUT	3	5%	42	10%	45	10%
L1 Sciences de la vie et de la terre	14	25%	146	36%	160	34%
L1 Sciences et Techniques	1	2%	35	9%	36	8%
L2 Sciences et Techniques	0	0%	2	0%	2	0%
L1 STAPS	7	12%	23	6%	30	6%
L2 STAPS	1	2%	3	1%	4	1%
L1 Psychologie	13	23%	48	12%	61	13%
L2 Psychologie	1	2%	7	2%	8	2%
L1 Sciences Humaines	8	14%	24	6%	32	7%
L2 Sciences Humaines	0	0%	1	0%	1	0%
L1 Langues	4	7%	20	5%	24	5%
L2 Langues	0	0%	3	1%	3	1%
L1 Lettres	1	2%	3	1%	4	1%
L1 Droit Economie Gestion	4	7%	49	12%	53	11%
L2 Droit Economie Gestion	0	0%	2	0%	2	0%
<b>Ensemble</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>	<b>408</b>	<b>100%</b>	<b>465</b>	<b>100%</b>

Parmi les 12 redoublants, 6 se sont inscrits en 1<sup>ère</sup> année de Licence sciences de la vie et de la terre, un en sciences et techniques, 3 en psychologie, les autres choisissant des licences diverses. Compte de tenu de ces effectifs, les analyses suivantes ont donc été réalisées sans les redoublants, soit un échantillon de 453 étudiants réinscrits dans l'établissement l'année suivant

la réorientation obligatoire, en distinguant trois types d'inscription : inscription en DUT, inscription dans une licence de sciences exactes et naturelles (y compris psychologie) DUT et inscription dans une autre licence.

Si l'analyse des facteurs de choix d'une inscription en DUT est délicate compte tenu des faibles effectifs, il est possible d'étudier les différences de profils des étudiants choisissant une licence dans le domaine des sciences exactes et naturelles ou non grâce à une modélisation de type logistique de la forme suivante :

Modèle 5 : Inscription dans une licence de sciences exactes et naturelles versus  
Inscription dans une autre filière = f(Caractéristiques sociodémographiques,  
passé scolaire, année universitaire, choix au S2\*promotions)

La réinscription dans une licence en sciences exactes et naturelles ou dans un autre domaine n'apparaît pas influencée par les traits sociodémographiques et scolaires des étudiants. En revanche, le choix fait au S2 est un marqueur important avec un effet potentiel de l'abandon du dispositif institutionnel de réorientation. Quelles que soient les promotions, il n'existe pas de différences dans les choix de licence pour les étudiants absents de l'établissement au S2 qui ont la probabilité la plus faible de s'inscrire dans une licence des sciences exactes et naturelles. Mais les étudiants en réorientation rapide dans une autre filière dès le S2 avaient de plus faibles chances de faire ce choix lorsqu'ils pouvaient bénéficier du dispositif de réorientation institutionnel. La disparition de ce dispositif d'accompagnement vient abolir les spécificités des choix des étudiants en réorientation rapide, ceux de la promotion 2016-17 ayant des choix de filières identiques à leurs homologues des autres promotions ayant suivi le dispositif à « caractéristiques identiques par ailleurs ». Les étudiants en réorientation rapide de la dernière promotion ont ainsi une propension plus forte à s'inscrire hors des filières de sciences exactes et naturelles que leurs homologues des promotions précédentes ayant eu quant à eux la possibilité de choisir entre une réorientation rapide et le suivi d'un dispositif institutionnel de réorientation.



Tableau 7 :

Choisir une licence en sciences exactes et naturelles (résultats du modèle 5)

		Coef.	Sign.
<b>Caractéristiques sociodémographiques</b>			
<i>(Référence Hommes)</i>	Femmes	-0.2474	ns
<i>(Références autres)</i>	Enfants d'employés ou ouvriers	-0.1216	ns
<i>(référence non boursiers)</i>	Boursiers	0.0466	ns
<b>Passé scolaire</b>			
<i>(référence sans mention)</i>	Baccalauréat avec mention (AB, B ou TB)	-0.1909	ns
<i>(référence obtenu en retard)</i>	Baccalauréat obtenu à l'heure ou en avance	0.0799	ns
<b>Choix S2* promotions</b>			
<i>référence promotions 2011-15 dans le dispositif institutionnel de réorientation au S2</i>	Promotion 2016-17 sortant de l'établissement en S2	-1.3924	***
	Promotions 2011-15 sortant de l'établissement en S2	-1.1942	***
	Promotions 2016-17 en réorientation dans une autre filière au S2	0.2766	ns
	Promotions 2011-15 en réorientation dans une autre filière au S2	-1.0380	***
<b>Constante</b>		1.4852	***
<b>Rapport de vraisemblance</b>		29.3566	***
<b>Nb d'observations</b>		408	

Une analyse plus fine des choix des étudiants optant pour une réorientation rapide est délicate compte tenu des effectifs. Il apparaît néanmoins une autre différence importante dans les parcours de ces étudiants : la dernière promotion compte proportionnellement moins d'inscrits en deuxième année de licence (2 des 31 réinscrits contre 17 sur les 71 réinscrits des promotions 2011-12 à 2015-16).

### 3. Conclusion

La disparition des dispositifs de soutien à la réussite étudiante est peu étudiée, ne serait-ce que parce que les promoteurs et animateurs de tels dispositifs ne sont plus impliqués et les instances politiques peu intéressées. C'est pourtant une manière intéressante de renouveler l'évaluation de dispositifs et qui peut s'appliquer à n'importe quel autre dispositif et n'importe quelle expérimentation. Bien évidemment, la perspective la plus intéressante serait de coupler cette analyse avec une approche plus traditionnelle où les effets des dispositifs sont étudiés par comparaison avec une situation antérieure aux dispositifs. Adopter les deux démarches n'a

malheureusement pas été possible dans cette recherche, dans la mesure où l'introduction du dispositif institutionnel de réorientation est concomitante à la réforme des études de PACES.

Aborder les stratégies étudiantes en termes d'orientation en tenant compte d'effets possibles de politiques institutionnelles a jusqu'à présent fait l'objet de peu de travaux. Les recherches sur les stratégies étudiantes sont en effet plus centrées dans une perspective sociologique sur des effets genrés et sociaux. Or un parcours de formation est aussi médié « par des contextes d'enseignement inégalement stimulants, au premier rang desquels l'établissement fréquenté joue un rôle essentiel » (Draelants, 2013, p. 2). Cette stimulation repose à la fois sur des ressources et des normes qui vont ou non être facilitatrices. L'analyse logistique multiniveau conduite par l'auteur sur la transition secondaire-supérieur confirme l'effet de l' « univers d'attitudes, de pratiques, de valeurs et de représentations qui dotent les élèves de ressources leur permettant de réduire la distance symbolique et culturelle qui existe entre le secondaire et les études supérieures et qui transmettent, de manière plus ou moins consciente, un rapport normatif aux études supérieures qui les porte à considérer l'université comme l'aboutissement naturel de leur parcours de formation » (id., p.4). Parmi les ressources, figurent l'information, ses modes de diffusion plus ou moins actifs, les dispositifs d'accompagnement, d'orientation... Par déplacement de ces résultats au contexte universitaire de poursuite d'études après un échec en fin de premier semestre de PACES, on pourrait avancer que l'existence d'un dispositif d'accompagnement soutient un effet perçu par les étudiants de l'engagement de l'établissement dans leur réussite, y compris par ceux qui n'utilisent pas le dispositif proposé. Dans l'analyse des résultats, on intègre également l'effet propre du dispositif, largement confirmé par les recherches sur le sujet (Dozot & al, 2012 ; Cattonar & al, 2015) ; les activités proposées sont de nature à (re)mobiliser l'estime de soi, notamment après un échec, et favoriser ce faisant la persévérance. Enfin, les activités elles-mêmes, fondées sur une remédiation méthodologique, sur l'information sur les poursuites d'études possibles, permettent aux étudiants de s'approprier les ressources utiles à un parcours universitaire.

Notre recherche montre que la disparition d'une politique institutionnelle locale de soutien à l'orientation s'accompagne de modifications des comportements étudiants, à l'image d'autres travaux montrant les effets sur les stratégies des étudiants dans le cadre de dispositifs institutionnels d'accompagnement vers la réussite, ces derniers étant de nature à soutenir la persévérance dans l'établissement (Fontaine & Peters, 2012 ; Schmitz, Frenay, Neuville, Boudrenghien, Wertz, Noël, & Eccles, 2010 ; Perret, 2015). Ainsi, notre recherche montre que quelle que soit la configuration (avec ou sans dispositif institutionnel de réorientation), les boursiers arrivant sans retard à l'université maintiennent plus fréquemment que les autres leur implication dans une formation universitaire. On retrouve sans doute là le rôle protecteur de la bourse (Laïb, 2014) pour des étudiants qui ne connaissent pas de difficultés particulières dans leur rapport aux études et peuvent envisager d'autres parcours que celui de santé. Mais les résultats montrent aussi que la disparition du dispositif institutionnel se traduit par un accroissement des sorties de l'université après l'échec en PACES. Ainsi les possibilités de passerelles directes vers d'autres filières ne compensent pas la disparition du dispositif dédié à la reconstruction d'un projet. On doit remarquer également que la disparition du dispositif institutionnel de réorientation semble affecter plus particulièrement la rétention en S2 des filles.

Dans les années antérieures, elles étaient moins nombreuses à se réinscrire dans l'établissement l'année suivant la PACES, constat que nous avons mis en rapport avec les possibilités de réorientation hors université, notamment vers les filières de formation en soins infirmiers. La disparition du dispositif institutionnel les conduit à faire ce choix plus précocement. Enfin, on remarque que les étudiants ayant eu une mention au bac sont plus enclins que leurs prédécesseurs à quitter l'établissement au second semestre, alors qu'ils étaient de ceux qui rebondissaient le plus vers un semestre dans une autre filière dès l'année de PACES lorsqu'il existait un dispositif institutionnel de réorientation au sein de l'établissement.

Si la disparition du dispositif de réorientation a des effets sur le maintien de l'engagement dans une formation au S2, elle en a également sur la réinscription des étudiants l'année suivant la PACES. Ainsi, l'effet du dispositif institutionnel sur la persévérance se confirme. On note aussi que les étudiants ayant maintenu leur engagement au S2 sans toutefois pouvoir bénéficier d'un dispositif institutionnel de réorientation font des choix de filières différents de leurs prédécesseurs, ce qui met en évidence l'effet du dispositif institutionnel sur la nature des voies de formation reconstruites par les étudiants après leur échec en PACES. Enfin, qu'il s'agisse du maintien en S2 ou de la réinscription à l'université dans l'année suivant la PACES, les comportements des étudiants n'ayant pas bénéficié du dispositif institutionnel de réorientation s'homogénéisent : par exemple, les comportements des étudiants ayant eu une mention au bac n'apparaissent plus particuliers.

Nombre de travaux sur les parcours des étudiants dits en échec à l'université ont montré que ce dernier pouvait aussi être synonyme d'une réorientation favorable et d'une insertion professionnelle réussie. Le suivi longitudinal de premières promotions des réorientés de PACES durant 3 et 4 ans à partir des fichiers administratifs d'une université (Perret & Henry, 2018) met en évidence le rôle majeur des choix faits dès le S2 dans un contexte d'accompagnement institutionnel de réorientation, puisque trois ans après la PACES, ce sont toujours les étudiants ayant opté pour une réorientation rapide qui avaient le plus de chances d'être encore inscrits à l'université, et dans une moindre mesure, les étudiants à l'heure au bac et ayant participé au dispositif institutionnel de réorientation. En revanche, quatre ans après, c'est le parcours scolaire antérieur qui garantit les chances d'être encore inscrit dans l'établissement ainsi que la détention d'une bourse : les choix effectués à l'issue de la réorientation obligatoire –dispositif ou non - cessaient d'avoir un effet significatif sur le maintien des inscriptions dans une filière de l'université et les étudiants les mieux dotés scolairement connaissaient les parcours plus rapides. Cet article montre que l'abandon du dispositif institutionnel de réorientation spécifiquement dédié aux étudiants en échec en PACES dès les premiers examens n'est pas sans effet sur les trajectoires des étudiants en abolissant les spécificités des choix des étudiants en réorientation rapide dans leur parcours à court terme. Quels sont les possibles effets de cet abandon du dispositif institutionnel de réorientation sur les trajectoires ultérieures des étudiants au sein de l'université ? Il n'est malheureusement pas encore possible de répondre à cette question car il faut laisser le temps aux étudiants de poursuivre leurs études.

## Annexe 1 : Caractéristiques des réorientés à l'issue du S1

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	%
Effectifs des réorientés	205	191	204	160	204	139	1103	100%
Parmi les réorientés								
Femmes	137	129	123	114	149	90	742	67%
Boursiers	117	110	108	79	114	74	602	55%
Enfants d'employés ou ouvriers	77	69	66	58	70	58	398	36%
Enfants de cadres et professions intel sup	69	63	65	50	63	49	359	33%
A l'heure ou en avance au baccalauréat	131	149	150	120	159	105	814	74%
Diplômés avec mention du baccalauréat	25	37	66	47	66	30	271	25%
Redoublants de PACES	29	8	6	0	1	7	51	5%

## Bibliographie

BODIN R., & MILLET M. (2011). « La question de l'« abandon » et des inégalités dans les premiers cycles à l'université ». *Savoir/Agir*, n°17, p. 65-73.

BOUDRENGHIEN G., DESSAMBRE N., NTAMASHIMIKIRO S., DENEFF J.F. & VANPEE D. (2015). « Qui sont les étudiants de première année en sciences de la santé ? Leurs représentations et motivations à l'égard des études et du métier ». *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, n°44, p. 405-446.

CARPENITO L. J. (1995). *Diagnostics infirmiers: applications cliniques*. Issy-les-Moulineaux: Elsevier Masson.

CATTONAR B. & VERWAERDE A. (2015). « La Formation--relais© pour étudiants en réorientation dans l'enseignement supérieur. Etude sur le profil des étudiants, sur les apports de la formation et ses effets sur les parcours ». En ligne : [http://www.cpfb.be/IMG/pdf/rapport\\_final\\_recherche\\_cpfb-formationrelais.2015.cattonar-verwaerde.pdf](http://www.cpfb.be/IMG/pdf/rapport_final_recherche_cpfb-formationrelais.2015.cattonar-verwaerde.pdf) (consulté le 28 mars 2018)

CONVERT B. (2010). « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 183, n°3, p. 14-31.

DANNER M. (2000). « A qui profite le tutorat mis en place dans le premier cycle universitaire? » *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ere nouvelle*, vol.33, n°1, p. 25-41.

DEMUYNCK C. (2011). « Réduire de moitié le décrochage universitaire ». Rapport remis à M. Le Premier Ministre.

DOZOT C., PIRET A., & ROMAINVILLE M. (2012). « Concept de soi, estime de soi et décision vocationnelle chez les étudiants de première année d'enseignement supérieur en réorientation ». *Mesure et évaluation en éducation*, vol.35, n°1, p. 27-45.

DOZOT C., PIRET A. & ROMAINVILLE M. (2009). « L'estime de soi des étudiants de première année du supérieur en abandon d'études ». *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 38, n°2, p. 205-230

DRAELANTS H. (2013). « L'effet établissement sur la construction des aspirations d'études supérieures », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol.42, n°1, En ligne : <http://journals.openedition.org/osp/4028> (consulté le 28 mars 2018).

FAUVET L., JAKOUBOVITCH S. & MIKOL F. (2015). « Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé ». *Études et Résultats*, n°927., DREES

FONTAINE S. & PETERS M. (2012). « L'abandon des étudiants à l'université : état de la question ». In M. Romainville & C. Michaut, *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*. Bruxelles: De Boeck, p. 33-52.

FORNASIERI I., LAFONT L., POTEAUX N. & SERE M.-G. (2003). « La fréquentation du tutorat : des pratiques différenciées. Enquête au sein de huit universités françaises ». *Recherche & Formation*, n°43, p. 29-45.

GUICHARD J. (2006). *Pour une approche copernicienne de l'orientation à l'école*. Rapport du Haut Conseil de l'Education, p. 1-66.

LAIB, N. (2014). « La réussite des étudiants selon les difficultés financières et la perception d'une allocation d'études ». *Note d'information Enseignement Supérieur et Recherche*, n°14.05

MICHAUT C. (2003). « L'efficacité des dispositifs d'aide aux étudiants dans les universités: Entrer à l'université ». *Recherche et formation*, n°43, p. 101-113.

MILLET M. (2012). « L'échec des étudiants de premiers cycles dans l'enseignement supérieur en France. Retours sur un notion ambiguë et description empirique ». In M. Romainville & C. Michaut, *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur*. Bruxelles, Belgique : De Boeck, p. 69-89.

PERRET C. (2015). *Le Plan Réussite en Licence : quelles actions, quels effets, quelles perspectives ?*. Dijon : Editions Universitaires de Dijon.

PERRET C. & HENRY M. (2018). « « Rebondir » dans la même université après un échec en 1ère année de santé ». *Orientation scolaire et professionnel, sous presse*.

PERRET C. & MORLAIX S. (2014). « Des effets du Plan Réussite en Licence sur la sélection universitaire en 1<sup>ère</sup> année de Licence ». *Carrefour de l'éducation*, n°38

PHAM B.-M., ESCHARD J.-P., RICHARD I., ETIENNE J. , MASSOUBRE C. & les membres du groupe de pédagogie de la Conférence des doyens des facultés de médecine de France (2016). « L'analyse des difficultés du parcours des étudiants en médecine dans les facultés de médecine françaises ». *Pédagogie Médicale*, n°17, p.147–156.

ROUSSET F.(2011). Effet du rapport au savoir sur le choix de formation et la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur : spécificités des choix d'orientation en IUT GEA et à l'université section AES . Thèse de doctorat : université de Toulouse.

SAUVÉ L., DEBEURME G., FOURNIER J., FONTAINE É. & WRIGHT A.(2006). « Comprendre le phénomène de l'abandon et de la persévérance pour mieux intervenir ». *Revue des sciences de l'éducation*, vol°32, n°3, p.783–805.

SCHMITZ J., FRENAY M., NEUVILLE S., BOUDRENGHIEN G., WERTZ V., NOËL B., & ECCLES J. (2010). « Étude de trois facteurs clés pour comprendre la persévérance à l'université ». *Revue française de pédagogie*, n°172, p.43-61.